

Busard de Maillard Papangue

Falconiformes ; Accipitridae ; *Circus maillardi*

INPN-MNHN/TAXREF, 04/2013



Statut de protection :

Espèce protégée à la Réunion par l'arrêté ministériel du 17/02/89

Espèce endémique de la Réunion et nicheuse sur l'île, c'est le seul rapace qui niche à la Réunion

Etat de conservation à la Réunion :

IUCN mondial : EN (en danger d'extinction)

L'ensemble de la population se situe à la Réunion, dans des habitats fragmentés.

Moins de 200 couples reproducteurs - *Grondin et Philippe, 2011.*

Population relativement stable mais réduite depuis une vingtaine d'années.

Description :

Mesure 54 à 59 cm, pattes et yeux jaunes, dimorphisme sexuel très marqué.

Mâle : noir, blanc et gris très contrasté, tête noir, ventre et dessous des ailes blancs avec extrémités noires.

Femelle : plus grosse que le mâle, brun sur le dessus sauf croupion blanc, parties inférieures brun clair, queue brune.

Juveniles ressemblent aux femelles mais plus sombres et uniformes.

Mode de vie et localisation de l'espèce :

Alimentation : petits rongeurs et oiseaux, occasionnellement reptiles et cadavres.

Reproduction : niche au sol. A l'échelle de l'île la reproduction se fait sur toute l'année, principalement pendant l'été austral avec un pic de nidification entre mars et juillet et des envois de jeunes regroupés en mai et juin.

Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
				Maximum d'envois							
				Période principale de reproduction							

Habitat(s) de l'espèce :

Mosaïque d'habitats, même dégradés (forêts, fourrés, friches) avec un espace inaccessible pour nicher.

Territoires de chasse ouverts (pâturages, friches, savanes) et arborés. Evite les fortes pentes.

Principales menaces d'origine anthropique :

- Urbanisation et fragmentation des habitats (routes, lignes constructions)
- Le papangue est présent presque sur toute l'île, y compris dans les zones habitées.
En revanche, 85% des couples nidifient en dessous de 1300 m, ce qui fait de cette espèce l'une des plus impactées par le problème de l'urbanisation
- Collisions avérées avec les lignes électriques (Source *SEOR*), et les ouvrages éoliens, et potentielle avec des ouvrages d'art (ponts)

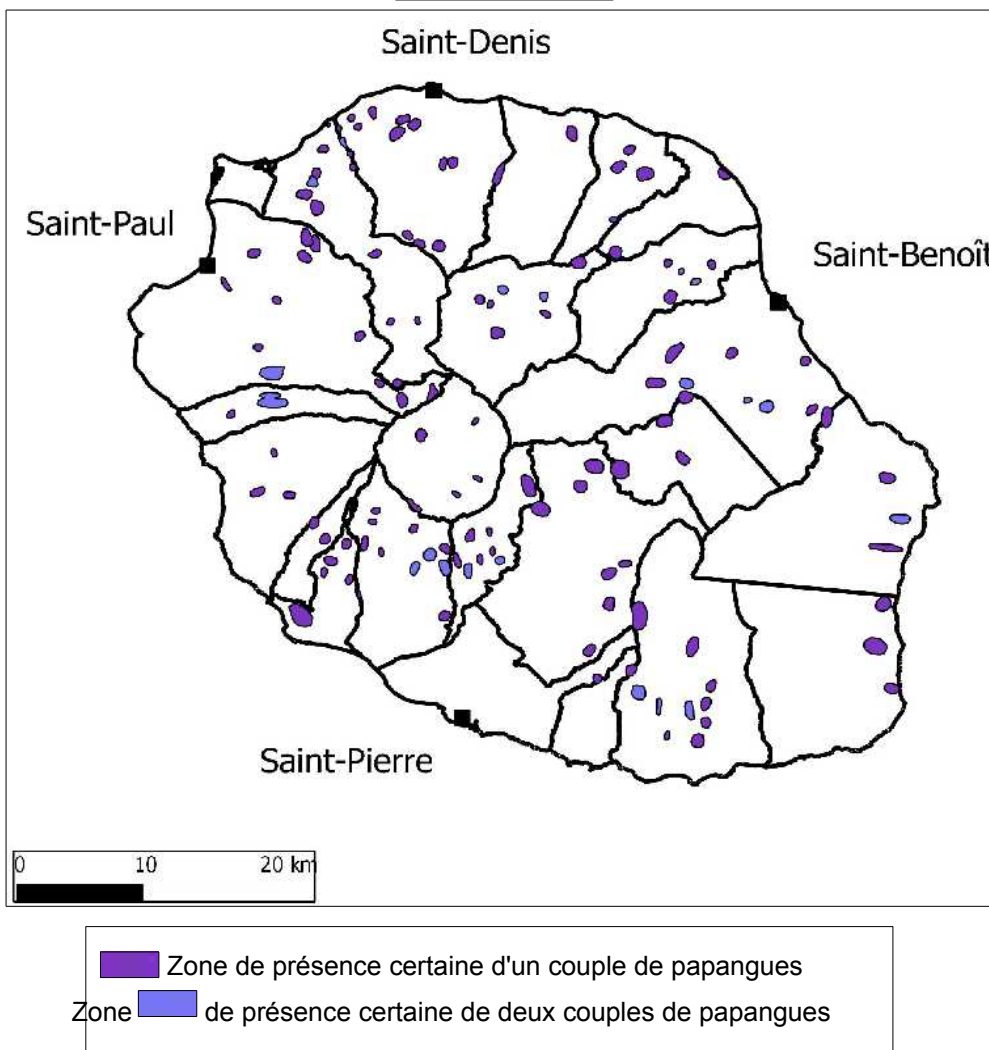
Mesures préconisées pour les projets d'aménagement et d'infrastructures :

Aucun spécimen ne doit être atteint physiquement.

- Lors de projets de construction de lignes électriques, d'éoliennes ou d'ouvrages d'art type ponts, le risque de collision devra être pris en compte.
- Les zones les plus sensibles (Ravines, zones de présence certaines des Papangues) devront être évitées (ou les lignes devront être enterrées). Des moyens techniques pour limiter l'électrocution devront également être mis en place (effaroucheurs, isolation)
- Dans les zones de présence certaine, les travaux d'aménagements devront prendre en compte la possibilité de présence de nids.

Sources : Plan de Conservation du Busard de Maillard, 2011, SEOR, Plan de Gestion de la Réserve de l'Etang Saint Paul

Localisation



Source fond de carte : IGN, BD TOPO 2008

Sources données : Plan De Conservation du Busard de Maillard, 2011